

Numéro
et sujet de la résolution

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook, le 13 juillet 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 13 juillet 2015 à 19 h30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5
Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général, monsieur Benoit Marquis, trésorier, madame Geneviève Dupras, greffière

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2015

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 Luc Marcoux
5.2 Sylviane Ferland
5.3 Guylaine Blouin
5.4 Raynald Drolet
5.5 Simon Madore
5.6 François Lévesque

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de de juin 2015

6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juin 2015

6.3 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 322 208,17 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley

- 6.4 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 11 au montant de 317 254,12\$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement
- 6.5 Paiement à la compagnie Construction DJL inc. du décompte progressif numéro 5 au montant de 47 651,36 \$ taxes incluses, pour le développement de la rue des Prés
- 6.6 Paiement de la subvention de la rénovation des façades du Bar le Baril d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial (PRPC)
- 6.7 Octroi d'une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête Nationale qui a eu lieu dans le parc de la gorge le 23 juin dernier

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt des procès-verbaux de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 11 juin 2015 et du 8 juillet 2015
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de juin 2015
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 43, rue Wellington
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 1881, chemin May
- 7.5 Autorisation au projet de remplacement de la base des enseignes sur l'édifice situé au 103, rue Child
- 7.6 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 23, rue Cutting
- 7.7 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 35, rue Chartier
- 7.8 Désignation à la Commission de la Toponymie d'une nouvelle rue, soit la rue Edouard-Lavoie située dans le nouveau développement domiciliaire McAuley

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 12 248 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture
- 9.2 Versement au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook l'aide financière promise suite à l'obtention d'une aide financière du programme " Rideau" pour de l'aide à l'acquisition et à la mise à niveau d'équipement numérique pour un montant de 7 500 \$

10.0 LOISIRS

- 10.1 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
- 10.2 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin et de 5 000 \$ au Parc Harold F. Baldwin

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 11.1 Demande de Rues principales pour transférer du budget d'un montant de 5 000 \$ du programme concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux vers le programme de l'aide à l'amélioration de l'offre commerciale
- 11.2 Autorisation de la tenue de l'évènement "Cinéma en plein air" qui aura lieu le 21 août prochain

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Appui à la demande de certificat d'autorisation du MDDELCC du projet de corridor bleu de la rivière Coaticook effectuée par la MRC de Coaticook
- 12.2 Entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2015-2016 pour un montant de 19 000 \$ et autorisation de signature
- 12.3 Octroi du poste de conducteur de camion-citerne à temps plein à monsieur Serge Fontaine
- 12.4 Octroi du poste de journalier - secteur rural à monsieur Jean-François Grenier
- 12.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet - bouclage rue Court, soit celle de la compagnie J.U. Houle ltée au montant de 19 000,37 \$
- 12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'élimination, l'enlèvement, le transport et l'entreposage de matières dangereuses du transformateur McDuffee, soit celle de la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc. au montant de 75 175 \$ taxes en sus

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 Adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

14.0 COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Octroi d'une aide financière au montant de 500 \$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook inc.

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Adoption d'une Politique de reconnaissance des employés et des cadres et autorisation de signature
- 15.2 Appui à la Municipalité de Compton pour la révision des conditions financières à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune
- 15.3 Ratification des contrats octroyés suite aux pluies diluviennes des 9 et 10 juin 2015, le tout conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et la Politique de gestion contractuelle de la ville

16.0 RÈGLEMENTS

- 16.1 Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-49 (2015), Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur
- 16.2 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur »
- 16.3 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement numéro 29-A-15 (2015) décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$, montant correspondant aux coûts de la compensation due par les bénéficiaires pour les travaux municipaux du développement des Prés conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux
- 16.4 Avis de motion du règlement 6-F-8 (2015) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux et demande de dispense de lecture

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 17.1 Désignation de Benoit Marquis à titre de signataire pour la Ville de Coaticook pour Clic-Secur
- 17.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton pour la tenue du Tournoi de soccer des frontières qui se tiendra du 7 au 9 août 2015
- 17.3 Adoption du règlement 29-A-14 (2015) Règlement augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 000 000 \$ à 3 234 460 \$
- 17.4 Intégration de la municipalité de Stanstead-Est à l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook
- 17.5 Mandat à madame Marie-Claude Bernard, chargée de projet – ressources naturelles à la MRC de Coaticook, à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation pour la restauration de berges aux abords du 49,rue Chartier et du 196-206, rue St-Jean-Baptise auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 la *Loi sur la qualité de l'environnement*
- 17.6 Autorisation à monsieur Pierre Cloutier à céder une servitude réelle et perpétuelle permettant le passage d'une conduite d'aqueduc souterrain le long de la ligne séparant les lots 3 312 479 et 3 310 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-07-33082
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-07-33082

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2015

15-07-33083
Procès-verbaux

RÉSOLUTION 15-07-33083

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2015 tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 DÉLÉGATION

- Monsieur Yves Breton demi-marathon : inscriptions possibles jusqu'au 30 juillet prochain. La course aura lieu le 2 août prochain de 8 h 30 à 11 h, les bénévoles sont les bienvenus.
Merci à la ville et aux employés de la Ville pour l'aide apportée.
- Frédérick Pelletier, directeur de la SQ nous présente ses cadets policiers présents sur le territoire de la ville pour la période estivale.

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Beaucoup de demande de réparation en ville suite aux innodations. On ne peut répondre positivement à toutes les demandes;
- Rue St-Jean Baptiste : début des travaux, rue et trottoirs;
- L'épandage de calcium est en cours
- Marquage de rue à venir (semaine prochaine);

- Piste cyclables : presque tous les dégâts ont été réparés;
- Développement McAuley : travaux en cours;
- Station Cutting : mise en opération très bientôt;
- Début des travaux au Ruisseau Pratt;
- Muret Penman : début des travaux début août;
- Harmonie de Calgary : visite à Coaticook dernièrement. Ils nous ont offert un spectacle;
- Exposition de photos à la Société d'Histoire;
- Visite de la compagnie Niedner : merci pour la visite et bravo pour vos investissements.

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

1. Luc Marcoux

Site d'enfouissement : rappel des consignes à suivre à savoir quels sont les produits qui sont compostables, des mesures seront prises pour éviter cela;

Site d'enfouissement :

- Ville de Magog/Bromont
- Mauvaise qualité du composte

Nouveaux circuits pour Acti-Bus

- Tel qu'annoncé, trois nouveaux circuits
- Baldwin (Découverte/Parc Harold Baldwin/Plage) – centre-ville et Grange ronde
- Secteurs résidentiels de la ville au centre-ville et au Parc de la Gorge
- Foresta Lumina (Hôtel de ville/Grange ronde à Accueil Michaud)

Centre d'Actions Bénévoles (CAB)

- AGA fin de juin
- Malgré une fin d'année un peu tumultueuse, retour à la normalité
- Trois nouveaux membres
- Directrice intérimaire pour période indéterminée
- Maintien et poursuite des services à notre communauté

2. Sylviane Ferland

Pavillon des arts et de la culture

Ils sont en relâche et vacances pour le mois de juillet, le tout reprendra en août. Il y a quand même des travaux qui se font durant le mois suite aux inondations de juin dernier, ainsi que différents autres travaux.

Le Lancement de la nouvelle programmation aura lieu le 27 août 2015. Vous êtes invités à prendre part au Lancement de la programmation 2015-2016 le 27 août de 17 h à 19 h. Un 5 à 7 rempli de surprises et de plaisir !

En passant vendredi 25 septembre 2015 Valérie Blais, humoriste sera au Pavillon, visitez le site internet pour plus de détails.

Le Happening d'inscription pour l'inscription aux ateliers offerts par le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook aura lieu le 17 août 2015 de 17 h 30 à 20 h à la Polyvalente La Frontalière (311, rue St-Paul Est Coaticook)

Bienvenue à tous

Musée Beaulne

Plaisirs des thés tous les mercredis de juillet et août et cette année c'est entre 13 h et 20 h c'est à ne pas manquer. Allez sur le site du Musée et vous pouvez réserver la date et l'heure qui vous convient. On vous attend

Les expositions sont toujours en cours, Michel Boisvert, Georgia Priniotakis, Michèle Hamelin, ainsi que la collection du musée.

Bibliothèque

Club de lecture

Mardi 14 juillet à 13 h pour les 8 à 12 ans

Imaginez un été où les jeunes trouveront des livres, des jeux et des activités qui donneront libre cours à leur imaginaire. Le Club de lecture d'été est un rendez-vous à ne pas manquer!

Heure du conte estivale Vendredi 17 juillet à 10 h

Histoire suivie d'une activité ludique ou d'un bricolage et c'est pour les pour les 4 à 7 ans

A ne pas oublier aux Vieux Bouquins, beaucoup de beaux livres de toutes sortes ainsi que disques et plus à des prix plus qu'abordables.

La boutique Aux Vieux Bouquins est toujours à la recherche de livres, disques et jeux de qualité et en bon état.

Si vous avez en votre possession quelques-uns de ces items dont vous aimeriez vous départir, n'hésitez pas à nous en faire dons.

Harmonie

Les mercredis de juillet, les pratiques du Stage Band se font à Ciel ouvert au Parc Chartier à 19 h. Apportez vos chaises et venez fêter l'été !

Société d'histoire

Un brin d'histoire

L'arrivée du premier train de voyageurs à Coaticook c'est fait en juillet 1853 soit le 23 juillet.

Une exposition se tient présentement à la Société d'histoire et ce pour tout le l'été. Allez visiter c'est du mardi au vendredi entre 10 h et 12 h, et 14 h à 16 h.

Une exposition photos, ces photos qui ont été déposées dans la capsule temporelle qui sera ouverte dans 100 ans

Une rétrospective de l'année du 150eme

Je tiens à vous mentionner qu'il y un ascenseur

Coatic'Art;

Venez rencontrer les artistes à la petite maison des artistes située sur la rue Child près du pont suspendu.

Artiste en résidence

Invitation des artistes en résidence

Vernissage de Viviane Leblanc, artiste en résidence à Coaticook sous le thème MÉMOIRES ROMANTIQUES, VOLET COATICOOK. Le jeudi 16 juillet 2015, de 18 h à 19 h à la Résidence d'artistes 34, rue Main Est, 3e étage de l'édifice de la Vieille poste à Coaticook. Il y aura aussi une porte ouverte le mercredi 15 juillet de 15 h à 17 h.

3. Guylaine Blouin

Avec les temps chauds que nous ressentons, les plages et les piscines sont les bienvenues. Sur le site web coaticook.ca/été vous pouvez voir toutes les activités d'été offertes ainsi que les horaires, les coûts et les endroits. Nos sauveteurs sont présents pour vous accueillir avec leur sourire et voir à votre sécurité. Donc, bonne baignade à vous tous.

Maintenant, parlons de la saison de la crosse qui s'est terminée en fin de semaine dernière à Magog qui était hôte pour les séries de fin d'année. Toutes nos équipes représentantes de Coaticook ont eu une belle évolution tout au long de l'année. De plus, la crosse s'enracine de plus en plus chez nous car les adeptes de ce sport semblent vouloir continuer car plusieurs d'entre eux se sont inscrits à la session de crosse des champs qui se tiendra à Sherbrooke à partir du mois de septembre. Si vous êtes intéressés, l'organisation est très ouverte à accueillir de nouveaux membres sur leur CA ainsi que des entraîneurs...

Je vous annonce aussi que les 7-8 et 9 août prochain se tiendra le 27^e tournoi de soccer des Frontières. En plus des quelques 500 joueurs de l'association de Coaticook, les terrains du parc Laurence recevront beaucoup d'autres équipes de la région. Ce tournoi est d'une grande envergure pour beaucoup de jeunes athlètes. Venez les encourager et vivre avec eux leur passion...

Maintenant, pour changer de saison, je vous annonce les dates des séances d'inscriptions du Hockey Mineur pour la saison 2015-2016. Ces dates sont les jeudis et vendredis 13 et 14 août prochain de 18 h 30 à 20 h à l'aréna Gérard Couillard. Voici les prix d'inscriptions pour chacune des catégories : pré-novice 210 \$, novice 220 \$, atome et pee-wee 275 \$, bantam et midget 295 \$ et 310 \$ pour les juniors...N'oubliez pas de mettre ces dates à vos agendas...

De plus, Il ne faut pas oublier que du 13 au 16 août prochain, Coaticook et le stade Julien Morin seront les hôtes du championnat Canadien de Baseball des 18 ans et moins. Venez voir en grand nombre ces jeunes athlètes vous donner des spectacles riches d'exploits à la façon BASEBALL.

Pour terminer, je vous annonce que lundi le 17 août prochain se tiendra le Happening d'inscriptions à la polyvalente La Frontalière de 17 h 30 à 20 h... Vous pouvez naviguer sur le site web www.coaticook.ca/happening pour y trouver plus de détails et tous les organismes qui y seront présents.

4. Raynald Drolet

Petit rapport ce mois-ci, quelques infos en vrac...

Ruisseau Pratt : un peu de retard au démarrage mais avance rondement maintenant. L'entrepreneur est en voie de s'installer dans la portion entre Salon Jean-Yves et EggsPress du Verger.

Le feu de circulation IGA-Child-Chesley, le chantier devrait se mettre en branle plus tard cet été.

Au parc Chartier... (rappel)

- Marché public extérieur au parc Chartier, jusqu'au 18 septembre tous les vendredis de 16 h à 18 h
- Les vendredis Fantastiques du Terroir tous les vendredis au centre-ville sur la rue Child (entre les rues Wellington et Allée des Marchands) de 14 h à 21 h.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux commerces :

- Clinique audiologiste aux Perles rue Wellington (dame de Magog)
- Nouveau dépanneur Baldwin « Halte du Pinnacle » et les nouveaux propriétaires : Christian Marcoux, Catherine Brown, Martine Cuisson et Rémi Naaman

Les autres points reviendront à l'ordre du jour ce soir au point 4.

5. Simon Madore

Party du 23 juin 2015 au parc de la gorge, beaucoup de gens était présent, ce fut les plus beaux feux d'artifices à Coaticook et Jonathan Pinchaud était parfait.

Foresta Lumina déjà 22 389 visiteurs en date d'hier et la date officiel de l'an passé est aujourd'hui le 13 juillet déjà un an...

Des forfaits sont offert et il y en a pour tous les gouts ; gorge de jours (2 175), PDNB (200) et Foresta Lumina. En passant le parc découverte nature est ouvert à tous les jours donc bienvenue à tous les citoyen de la MRC parce que c'est gratuit pour tous. En passant amenez vos parents et amis en visite chez vous cet été.

Acti-bus est une des très belles nouveautés cette année, voyage de la ville à Baldwin, retour en ville. Voyage tous les soirs pour Foresta Lumina.

Bravo au cadet de la SQ premièrement pour leur présentation de ce soir et pour leur présence constante dans nos parcs, à la plage et surtout au centre-ville.

Association de tennis de Coaticook vous invite à une super soirée le 4 août prochain de 19 h à 21 h 30 au parc Shertliff. C'est la tournée sport expert où des entraîneurs de tennis vous donnerons des trucs et conseil très pratique pour votre saison 2015. Inscrivez-vous au tenniscoaticook.com

Bonne été à tous et soyez prudent dans vos déplacements.

6. François Lévesque

Expo Vallée de la Coaticook

C'est du 6 au 8 août prochain que ce tiendra la 38e édition de L'Expo Vallée de la Coaticook. Année après année le comité a mis beaucoup d'effort pour organiser cet évènement.

Cette année, il y aura une très belle programmation avec de belle nouveauté. Le tout débute :

- Le jeudi soir avec le traditionnel souper d'ouverture
- Le vendredi ce sera la journée des jeunes et le soir le bingo, tire de pick-up et de camion et feu d'artifice
- Le samedi; jugement d'animaux Holstein, qui est ouvert à toute la province cette année
- Le Gimkana, professionnelle et amateur, concours d'habileté avec chevaux professionnelles et amateur comme course de barils slalom et relais
- Concours d'habileté de pelle mécanique le dimanche
- Le délicieux Brunch, le jugement des éleveurs de la région de Coaticook, le derby de démolition durant les quatre jours de l'Expo, manèges et exposants se partageront le terrain
- Visite de la ferme du C.I.A.R.C. et mini ferme ferme
- Salon de l'innovation
- Tour d'hélicoptère le samedi et dimanche au-dessus de la région et sans oublié les groupes de musique Coaticookois le vendredi et les samedi soirs

Pour plus d'information sur la programmation visitez le site internet de l'Expo. : expovalleedelacoaticook.com

Coaticook rural :

Les réparations des dommages causés par de forte pluie le 9 juin sont presque toutes terminées. Le calcium dans les chemins de campagne est terminé

Bonne vacances à tous !

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de de juin 2015

15-07-33084
Comptes du mois

RÉSOLUTION 15-07-33084

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juin 2015 au montant total de 3 753 413,99 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juin 2015 comme suit :

- fonds d'administration : 2 202 423,19 \$
- fonds d'immobilisation : 1 550 990,80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juin 2015

6.3 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 322 208,17 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley

15-07-33085
Paiement du décompte
progressif numéro 2
pour le prolongement de
la rue McAuley

RÉSOLUTION 15-07-33085

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour les travaux de prolongement de la rue McAuley exécutés jusqu'au 25 juin 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 322 208,17 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.4 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 11 au montant de 317 254,12\$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

15-07-33086
Paiement du décompte progressif numéro 11 pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

RÉSOLUTION 15-07-33086

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 11 par la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 20 juin 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 11 au montant de 317 254,12 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.5 Paiement à la compagnie Construction DJL inc. du décompte progressif numéro 5 au montant de 47 651,36 \$ taxes incluses, pour le développement de la rue des Prés

15-07-33087
Paiement du décompte progressif numéro 5 pour le développement de la rue des Prés

RÉSOLUTION 15-07-33087

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Construction DJL inc. pour les travaux du développement de la rue des Prés exécutés jusqu'au 15 septembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Exp, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 47 651,36 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction DJL inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.6 Paiement de la subvention de la rénovation des façades du Bar le Baril d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial (PRPC)

15-07-33088

Païement de la
subvention de la
rénovation des façades
du Bar le Baril

RÉSOLUTION 15-07-33088

CONSIDÉRANT que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre 19.1)* permet au conseil d'adopter un programme de revitalisation du centre-ville sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan d'action du programme de revitalisation, prévoit notamment que la Ville déboursera une aide financière aux propriétaires de commerces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vise par cette aide financière à améliorer la qualité du patrimoine commercial bâti et stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est doté d'un règlement concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que le Bar le Baril à procéder à la rénovation de ses façades et que les propriétaires sont admissibles au programme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de payer la subvention de 15 000 \$ au Bar le Baril pour la rénovation de ses façades et d'affecter la dépense au poste budgétaire 05-990-00-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Octroi d'une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête Nationale qui a eu lieu dans le parc de la gorge le 23 juin dernier

15-07-33089

Aide financière

RÉSOLUTION 15-07-33089

CONSIDÉRANT que la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook est l'organisateur de la prochaine Fête Nationale à Coaticook et qu'elle a présenté à la Ville une demande d'aide financière à cet effet;

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête Nationale qui a eu lieu dans le parc de la gorge le 23 juin dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt des procès-verbaux de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 11 juin 2015 et du 8 juillet 2015

Les membres du conseil prennent acte des procès-verbaux du 11 juin 2015 et du 15 juillet 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de juin 2015

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juin 2015 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 43, rue Wellington

15-07-33090
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au 43,
rue Wellington

RÉSOLUTION 15-07-33090

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation de deux enseignes sur l'édifice situé au 43, rue Wellington;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait une enseigne collée sur la vitrine en haut de la porte et une enseigne à plat sur façade (marquise);

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour les enseignes dans la zone CV-209 (P) et CV-212 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 11 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 43, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 11 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 1881, chemin May

15-07-33091
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
1881, chemin May

RÉSOLUTION 15-07-33091

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation le remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 1881, chemin May;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer le panneau de l'enseigne sur poteau et à ajouter trois enseignes de type oriflamme en façade du commerce;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA et du règlement de zonage pour la zone C-803;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 11 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 1881, chemin May, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 11 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation au projet de remplacement de la base des enseignes sur l'édifice situé au 103, rue Child

15-07-33092
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
103, rue Child

RÉSOLUTION 15-07-33092

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre le remplacement de la base des enseignes sur l'édifice situé au 103, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour la zone CV-208 (P) ainsi que le règlement numéro 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 11 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 103, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 11 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 23, rue Cutting

15-07-33093
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au 23,
rue Cutting

RÉSOLUTION 15-07-33093

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation d'enseignes pour l'ensemble des organismes sur l'édifice situé au 23, rue Cutting;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 juillet 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour l'ensemble des organismes pour l'édifice situé au 23, rue Cutting, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 35, rue Chartier

15-07-33094
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au 35,
rue Chartier

RÉSOLUTION 15-07-33094

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre un projet de rénovation sur l'édifice situé au 35, rue Chartier;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères et les objectifs du PIIA pour la zone CV-203 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme concernant le projet, tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable de l'urbanisme concernant ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 35, rue Chartier, dans le cadre du PIIA pour la zone CV-203 (P), tel qu'il est décrit dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Désignation à la Commission de la Toponymie d'une nouvelle rue, soit la rue Edouard-Lavoie située dans le nouveau développement domiciliaire McAuley

15-07-33095
Désignation à la
Commission de la
Toponymie d'une
nouvelle rue

RÉSOLUTION 15-07-33095

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook procède présentement à la construction d'un nouveau développement domiciliaire McAuley;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut attribuer un toponyme sur son territoire par résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit y désigner des noms de rues;

CONSIDÉRANT que le comité de toponymie de la Ville recommande le nom d'Edouard-Lavoie pour la rue étant situé le plan joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve la recommandation du comité de toponymie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU :

- De nommer « Edouard-Lavoie » la nouvelle rue dans le nouveau développement domiciliaire McAuley le tout tel qu'illustré sur le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante; Et
- De transmettre la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser le nouveau toponyme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

9.1 Octroi d'une aide financière de 12 248 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture

15-07-33096
Aide financière

RÉSOLUTION 15-07-33096

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 12 248 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Versement au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook l'aide financière promise suite à l'obtention d'une aide financière du programme " Rideau " pour de l'aide à l'acquisition et à la mise à niveau d'équipement numérique pour un montant de 7 500 \$

15-07-33097
Versement au Pavillon
des arts et de la culture
de Coaticook l'aide
financière

RÉSOLUTION 15-07-33097

CONSIDÉRANT que le Pavillon des arts et de la Culture de Coaticook désire améliorer son système de sonorisation;

CONSIDÉRANT que la Pavillon des arts et de la culture de Coaticook a reçu une aide financière suite au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme " Rideau " pour de l'aide à l'acquisition et à la mise à niveau d'équipement numérique mise en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire de la bâtisse abritant le Pavillon des arts et de la Culture de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait alors accepté de devenir un partenaire financier du Pavillon des arts et de la Culture de Coaticook conditionnellement à l'obtention d'une aide financière du programme " Rideau " pour un montant maximal de 7 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de verser au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook l'aide financière promise suite à l'obtention d'une aide financière du programme " Rideau " pour de l'aide à l'acquisition et à la mise à niveau d'équipement numérique mise en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour un montant de 7 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 LOISIRS

10.1 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie

15-07-33098
Aide financière

RÉSOLUTION 15-07-33098

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin et de 5 000 \$ au Parc Harold F. Baldwin

15-07-33099
Aide financière

RÉSOLUTION 15-07-33099

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin et le Parc Harold F. Baldwin ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc
Découverte nature de Baldwin et de 5 000 \$ au Parc Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1 Demande de Rues principales pour transférer du budget d'un montant
de 5 000 \$ du programme concernant la conservation du patrimoine
bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux vers le programme de
l'aide à l'amélioration de l'offre commerciale

15-07-33100
Demande de Rues
principales pour
transférer du budget

RÉSOLUTION 15-07-33100

CONSIDÉRANT que l'organisme Rues Principales a demandé à la Ville de
Coaticook un budget supplémentaire pour augmenter le Programme d'aide à
l'amélioration de l'offre commerciale de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook ne souhaite pas modifier son
budget en cours d'année;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook consent à procéder à un transfert
de budget pour ainsi combler la demande de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU

- De modifier l'article 6 du règlement 6-F-7 pour permettre le transfert de
budget de 5 000 \$ du programme concernant la conservation du
patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux vers le
programme de l'aide à l'amélioration de l'offre commerciale; et
- De verser la somme de 5 000 \$ à L'organisme Rues Principales pour
comblent toutes les demandes du programme de l'aide à l'amélioration
de l'offre commerciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Autorisation de la tenue de l'évènement "Cinéma en plein air" qui aura
lieu le 21 août prochain

15-07-33101
Autorisation de la tenue
de l'évènement "Cinéma
en plein air"

RÉSOLUTION 15-07-33101

CONSIDÉRANT que Rues Principales désire organiser l'évènement "Cinéma
en plein air" le 21 août prochain;

CONSIDÉRANT que le conseil estime qu'il s'agit d'une belle façon d'animer le
centre-ville et que cet évènement bénéfique pour les familles de toute la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU:

- D'autoriser la tenue de l'évènement "Cinéma en plein air" qui aura lieu le 21 août prochain;
- De leur permettre de déroger à la réglementation municipale en leur permettant de faire du bruit jusqu'à une heure du matin; ET
- De permettre d'occuper l'ensemble du Parc Chartier durant tout la tenue de l'évènement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Appui à la demande de certificat d'autorisation du MDDELCC du projet de corridor bleu de la rivière Coaticook effectuée par la MRC de Coaticook

15-07-33102
Appui du projet de
corridor bleu de la
rivière Coaticook

RÉSOLUTION 15-07-33102

CONSIDÉRANT qu'un projet de corridor bleu sur la rivière Coaticook a fait l'objet d'une étude d'aménagement des sections Dixville/Coaticook et Coaticook/Waterville, réalisée en 2011 par la Fédération québécoise du canot et du kayak :

CONSIDÉRANT que le projet de corridor bleu consiste à créer un parcours canotable le long de la rivière Coaticook, entre les municipalités de Dixville et Waterville ;

CONSIDÉRANT que le projet implique l'aménagement de sites de mise à l'eau et de sortie, de signalisation, de nettoyage de la rivière à des fins de sécurité et de mobiliers urbains, situés dans quatre municipalités soit, Dixville, Coaticook, Compton et Waterville:

CONSIDÉRANT que ces aménagements se situent pour la plupart en rive et en zone inondable de grand courant identifiée au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook:

CONSIDÉRANT que deux sites de mises à l'eau et de sortie ont été identifiés sur le territoire de la Ville de Coaticook soit au parc Jean D'Avignon et au parc Denis-Marcoux;

CONSIDÉRANT que ces deux sites de mises à l'eau et de sortie sont situés sur la propriété de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la configuration naturelle de ces deux sites fait en sorte que seuls des travaux mineurs entourant l'aménagement d'une signalisation et de mobiliers urbains (table à pique-nique, toilette sèche, poubelle, etc.) de même qu'un nettoyage léger de la rivière seront nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'appuyer la demande de certificat d'autorisation du MDDELCC du projet de corridor bleu de la rivière Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2015-2016 pour un montant de 19 000 \$ et autorisation de signature

15-07-33103

Entente pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2015-2016

RÉSOLUTION 15-07-33103

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservi par Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et l'entrepreneur souhaitent convenir des modalités entourant la lecture des compteurs d'eau et d'électricité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit de renouveler l'entente de service de monsieur Réal Audet pour la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservi par Hydro-Coaticook pour l'année 2015-2016, et ce pour un montant de 19 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de signer une entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2015-2016 pour un montant de 19 000 \$, substantiellement selon les termes et conditions du projet d'entente annexé aux présentes pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Octroi du poste de conducteur de camion-citerne à temps plein à monsieur Serge Fontaine

15-07-33104

Octroi du poste de conducteur de camion-citerne

RÉSOLUTION 15-07-33104

CONSIDÉRANT que le conducteur de camion-citerne quittera son poste le 31 juillet prochain pour sa retraite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT que suite l'ouverture de poste à l'interne, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT que dû à l'ancienneté de monsieur Serge Fontaine, il y a lieu d'octroyer le poste de conducteur de camion-citerne à temps plein à ce dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer le poste de conducteur de camion-citerne à temps plein à monsieur Serge Fontaine à compter du 1er août 2015, le tout conformément à la convention collective en vigueur, document faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Octroi du poste de journalier - secteur rural à monsieur Jean-François Grenier

15-07-33105
Octroi du poste de
journalier - secteur rural

RÉSOLUTION 15-07-33105

CONSIDÉRANT que le poste de journalier - secteur rural à temps plein s'est libéré suite au transfert de ce dernier à un autre poste à laquelle il avait appliqué et qui lui a été octroyé;

CONSIDÉRANT que dû à l'ancienneté de monsieur Jean-François Grenier, il y a lieu d'octroyer le poste de journalier - secteur rural à temps plein à ce dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer le poste de journalier - secteur rural à temps plein à monsieur Jean-François Grenier à compter du 1er août 2015, le tout conformément à la convention collective en vigueur, document faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet - bouclage rue Court, soit celle de la compagnie J.U. Houle ltée au montant de 19 000,37 \$

15-07-33106
Acceptation de la plus
basse soumission
conforme pour la
fourniture de matériaux
d'égout et d'aqueduc
dans le cadre du projet -
bouclage rue Court

RÉSOLUTION 15-07-33106

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet - bouclage rue Court;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2015 à 10 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
J.U. Houle ltée	19 000,37 \$
Emco Corporation	19 635,71 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie J.U. Houle ltée au montant total de 19 000,37 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour fourniture de matériaux d'égout et d'aqueduc dans le cadre du projet - bouclage rue Court, soit celle de la compagnie J.U. Houle ltée au montant de 19 000,37 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 29-181 (2015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'élimination, l'enlèvement, le transport et l'entreposage de matières dangereuses du transformateur McDuffee, soit celle de la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc. au montant de 75 175 \$ taxes en sus

15-07-33107
Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'élimination, l'enlèvement, le transport et l'entreposage de matières dangereuses du transformateurs McDuffee

RÉSOLUTION 15-07-33107

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'élimination, l'enlèvement, le transport et l'entreposage de matières dangereuses du transformateur McDuffee;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 juillet 2015 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, une soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Sanexen Services Environnementaux inc.	75 175 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc. au montant de 75 175 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'élimination, l'enlèvement, le transport et l'entreposage de matières dangereuses du transformateur McDuffee, soit celle de la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc. au montant de 75 175 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-164 (2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

15-07-33108
Adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

RÉSOLUTION 15-07-33108

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook a reçu l'attestation du ministre de la Sécurité publique le 7 février 2007;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29 de la Loi, le schéma de couverture de risques en incendie doit être révisé au cours de la 6^e année ;

CONSIDÉRANT que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier;

CONSIDÉRANT que ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

CONSIDÉRANT que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées»;

CONSIDÉRANT que ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

CONSIDÉRANT que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées »;

CONSIDÉRANT que la municipalité a transmis les données de recensement et le plan de mise en œuvre à la MRC ;

CONSIDÉRANT que la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données transmises et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre de la ville de Coaticook a été intégré dans le projet de schéma révisé de la MRC ;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma révisé a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal d'août 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attirées, ET;

Que ledit projet sera soumis pour consultation publique le 29 juin 2015 avant l'adoption par le conseil de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 COMMUNAUTAIRE

14.1 Octroi d'une aide financière au montant de 500 \$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook inc.

15-07-33109
Aide financière

RÉSOLUTION 15-07-33109

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Fondation de Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

15.1 Adoption d'une Politique de reconnaissance des employés et des cadres et autorisation de signature

15-07-33110
Adoption d'une Politique de reconnaissance des employés et des cadres

RÉSOLUTION 15-07-33110

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite se doter d'une politique de reconnaissance des employés et des cadres afin de reconnaître la place de premier plan qu'occupe la qualité de vie au travail du personnel et entend favoriser le maintien et le développement d'un climat orienté vers la reconnaissance du personnel et des cadres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime que la reconnaissance dans

l'établissement se traduit par des gestes quotidiens, sincères, personnalisés, immédiats et appropriés posés par tous les membres de l'organisation, que par des moyens plus formels mis en place par l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter la politique de reconnaissance des employés et des cadres et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite politique et de permettre l'application de ladite politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Appui à la Municipalité de Compton pour la révision des conditions financières à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune

15-07-33111
Appui pour la révision des conditions financières à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune

RÉSOLUTION 15-07-33111

CONSIDÉRANT qu'à la signature de l'entente sur l'établissement d'une cour municipale commune le 16 septembre 1999, les anciennes municipalités de Compton et de Compton Station étaient deux municipalités distinctes;

CONSIDÉRANT que le tarif de base imputé à chaque municipalité étant de 500 \$, Compton devait assumer une tarification de base de 1 000 \$ pour les deux anciennes municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Compton est issue du regroupement des deux anciennes municipalités depuis décembre 1999, et que la tarification de base pour chaque municipalité partie à l'entente est de 500 sauf pour Compton, ce qui n'est plus justifié;

CONSIDÉRANT que la quote-part attribuable à la Cour municipale comporte également une tarification basée sur les populations respectives de chaque municipalité partie à l'entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Compton souhaite la révision des conditions financières applicables en ce qui a trait à sa tarification de base pour les coûts d'exploitation de la Cour;

CONSIDÉRANT que sa demande de révision doit être appuyée par la majorité des municipalités parties à l'entente tel que stipulé à l'article 4.1 de ladite entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'appuyer la demande de la municipalité de Compton à savoir :

- Que l'article 2.2.1, i) de l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune soit modifié afin d'exclure la mention que Compton doit assumer les contributions des anciennes municipalités de Compton et de Compton Station;

- Que la tarification de base pour Compton soit corrigée pour qu'elle devienne la même que celle des autres municipalités parties à l'entente, soit un montant de 500 \$ et ce, à compter de 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Ratification des contrats octroyés suite aux pluies diluviennes des 9 et 10 juin 2015, le tout conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et la Politique de gestion contractuelle de la ville

15-07-33112
Ratification des contrats
octroyés suite aux
pluies diluviennes des 9
et 10 juin 2015

RÉSOLUTION 15-07-33112

CONSIDÉRANT que les inondations survenues les 9 et 10 juin dernier ont causé des dommages importants sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT que l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au maire de décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation dans un cas de force majeure et qui met en danger la vie ou la santé de la population ou qui est susceptible de détériorer sérieusement les infrastructures de la Ville, de même que la propriété privée des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion contractuelle prévoit expressément que, dans un cas de force majeure, le maire ou le maire suppléant peut passer outre aux règles de la Politique de gestion contractuelle et adjuger le contrat nécessaire afin de palier à la situation;

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes les contrats suivants ont dû être octroyés de façon urgente tel que décrit par la loi;

Couillard Construction Ltée :	65 491,99 \$
Transport Marcel Morin :	88 432,13 \$
Grondin Excavation :	104 740,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de ratifier les contrats octroyés suite aux pluies diluviennes des 9 et 10 juin 2015, le tout conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de gestion contractuelle de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 RÈGLEMENTS

ASSEMBLÉE
PUBLIQUE

16.1 Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-49 (2015), Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-1-49 (2015).

Celui-ci a pour objet est d'autoriser les habitations comportant un maximum de

six logements dans les zones RB-318 et RB-320, de porter à 11 mètres la hauteur maximale permise dans les zones RB-318, RA-319 et RB-320 et de préciser les règles pour le calcul de la hauteur des bâtiments dans le cas des terrains en pente.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-49 (2015), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16.2 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur »

15-07-33113
Adoption du second
projet de règlement
numéro 6-1-49 (2015)

RÉSOLUTION 15-07-33113

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les règles applicables pour le calcul de la hauteur d'un bâtiment dans le cas des terrains en pente, notamment dans les zones constituant le développement McAuley;

CONSIDÉRANT qu'après étude, le conseil municipal est favorable à autoriser les habitations multifamiliales comportant de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 faisant partie du développement McAuley;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 13 juillet 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement numéro 29-A-15 (2015) décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$, montant correspondant aux coûts de la compensation due par les bénéficiaires pour les travaux municipaux du développement des Prés conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

15-07-33114
Dépôt du certificat
attestant l'approbation

RÉSOLUTION 15-07-33114

du règlement numéro
29-A-15 (2015)

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement décrétant un emprunt au fond de roulement, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement 29-A-15 (2015), il y a eu tenue d'un registre le 13 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 13 juillet 2015 concernant le règlement 29-A-15 (2015) décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$, montant correspondant aux coûts de la compensation due par les bénéficiaires pour les travaux municipaux du développement des Prés conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 1 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement 29-A-15 (2015) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Avis de motion du règlement 6-F-8 (2015) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-8 (2015)

Le conseiller Raynald Drolet, donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-F-8 (2015) concernant la conservation du patrimoine bâti – Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

L'objet de ce règlement vise à transférer du budget d'un montant de 5 000 \$ du programme concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux vers le programme de l'aide à l'amélioration de l'offre commerciale.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-F-8 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant son adoption.

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Désignation de Benoit Marquis à titre de signataire pour la Ville de Coaticook pour Clic-SÉCUR

CONSIDÉRANT que le service clic-SÉCUR est un service d'authentification qui a pour objectif de sécuriser les échanges d'information sur Internet, entre les citoyens ou l'entreprise et l'administration publique québécoise;

CONSIDÉRANT que cette inscription permet aux usagers d'utiliser un seul identifiant pour s'authentifier auprès des ministères et des organismes utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a désigné M. Bruno Bélisle, responsable des technologies de l'information à la Ville de Coaticook dans sa résolution 11-05-30769;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer le signataire vu le départ de monsieur Bélisle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- D'annuler l'inscription de monsieur Bruno Bélisle auprès de clic-SÉCUR et que monsieur Benoit Marquis, trésorier, soit autorisé à signer, au nom de la Ville de Coaticook, les documents requis pour l'inscription à clic-SÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il juge utile et nécessaire à cette fin; ET
- Que le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription de clic-SÉCUR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton pour la tenue du Tournoi de soccer des frontières qui se tiendra du 7 au 9 août 2015

15-07-33116
Aide Financière

RÉSOLUTION 15-07-33116

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer football Coaticook-Compton a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à l'Association de soccer football Coaticook-Compton pour la tenue du tournoi de soccer des frontières qui se tiendra du 7 au 9 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 Adoption du règlement 29-A-14 (2015) Règlement augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 000 000 \$ à 3 234 460 \$

15-07-33117
Adoption du règlement
29-A-14 (2015)

RÉSOLUTION 15-07-33117

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal représentant 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 3 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 3 234 460 \$;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-A-14 (2015) intitulé « Règlement augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 000 000 \$ à 3 324 460 \$ »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4 Intégration de la municipalité de Stanstead-Est à l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook

15-07-33118
Intégration

RÉSOLUTION 15-07-33118

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et plusieurs municipalités environnantes de la MRC ont conclu une entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet :

- De donner l'accès aux jeunes et adultes des Municipalités membres à certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook aux mêmes conditions que les résidents de la Ville afin que les citoyens des Municipalités membres soient considérés sur le même pied que les citoyens de la Ville de Coaticook pour ces équipements;
- D'offrir un meilleur accès à une variété de loisirs qui constitueront un complément à ce qui est déjà offert par les Municipalités membres à leurs citoyens;
- De soutenir le travail des bénévoles des différents clubs et associations qui animent et organisent les activités qui ont cours dans les équipements de loisirs de la Ville de Coaticook; et
- De mettre en place un système simple et équitable de répartition des coûts.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanstead-Est désire y adhérer;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit qu'une municipalité de la MRC de Coaticook qui n'est pas partie à l'entente au moment de l'entrée en vigueur de la présente entente, peut y adhérer aux conditions suivantes :

- a) adopter une résolution par laquelle elle adhère à l'entente : la résolution sera annexée à l'entente comme en faisant partie intégrante sans autre modification à l'entente;
- b) payer le montant de la quote-part tel qu'établi à l'article 4 des présentes pour l'année complète en cours;
- c) payer un montant additionnel de 20% dans l'hypothèse où la résolution d'adhésion de la municipalité est adoptée après le 1er août de chaque année.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la municipalité de Stanstead-Est ont convenu des montants des quotes-parts pour les années restantes à l'entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra payer la somme de 5 000 \$ pour l'année 2015 et la somme de 5 250 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration de l'entente, prévue en 2017, les parties s'engagent à négocier de bonne foi les modalités de renouvellement de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'intégrer la municipalité de Stanstead-Est à l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook pour les années 2015 et 2016; ET
- De convenir que la municipalité devra déboursier la somme de 5 000 \$ pour l'année 2015 et la somme de 5 250 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5 Mandat à madame Marie-Claude Bernard, chargée de projet – ressources naturelles à la MRC de Coaticook, à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation pour la restauration de berges aux abords du 49, rue Chartier et du 196-206, rue St-Jean-Baptiste auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 la *Loi sur la qualité de l'environnement*

15-07-33119
Mandat

RÉSOLUTION 15-07-33119

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mandaté la MRC de Coaticook pour procéder à des travaux d'aménagement du cours d'eau pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT que depuis le début du mandat de nouveaux travaux ont dû

être ajoutés et que ces travaux et qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être émis avant de procéder auxdits travaux;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation doit contenir un engagement de la Ville de Coaticook quant à l'émission d'une attestation de conformité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

- D'acquitter la somme de 562 \$ pour la présentation de ladite demande auprès du ministère des Finances Québec; et
- D'autoriser madame Marie-Caude Bernard, chargée de projet - Ressources naturelles à la MRC de Coaticook, à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande d'autorisation pour la restauration de berges aux abords du 49 rue Chartier et du 196-206 rue St-Jean-Baptiste, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.6 Autorisation à monsieur Pierre Cloutier à céder une servitude réelle et perpétuelle permettant le passage d'une conduite d'aqueduc souterrain le long de la ligne séparant les lots 3 312 479 et 3 310 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

15-07-33120
Servitude réelle

RÉSOLUTION 15-07-33120

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Cloutier s'est engagé à céder à la Ville de Coaticook le lot 3 312 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que monsieur Gérard St-Pierre, vend sa propriété située au 637, rue Bachand et que cette propriété est alimentée en eau par un puits via une canalisation souterraine qui longe la propriété de monsieur Pierre Cloutier et que cette canalisation y est installée depuis plusieurs décennies et que les droits de servitude pour cette usage ne sont pas clairs;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir une servitude de droit d'eau sur une bande de terrain longeant la ligne séparant la ligne Ouest du lot 3 312 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, futur acquéreur du lot 3 312 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, doit autoriser monsieur Pierre Cloutier à céder une servitude réelle et perpétuelle permettant le passage d'une conduite d'aqueduc souterrain le long de la ligne séparant les lots 3 312 479 et 3 310 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette servitude deviendra caduque lorsque la résidence érigée sur le lot 3 310 266 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, soit celle de monsieur Gérard St-Pierre, sera desservie par le réseau d'aqueduc municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU QUE:

- La Ville de Coaticook autorise Monsieur Pierre Cloutier à céder une servitude réelle et perpétuelle permettant le passage d'une conduite d'aqueduc souterrain le long de la ligne séparant les lots 3 312 479 et 3 310 241 du cadastre du Québec; ET
- Cette servitude deviendra caduque lorsque la résidence érigée sur le lot 3 310 266, soit celle de M. Gérard St-Pierre, sera desservie par le réseau d'aqueduc municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-07-33121
Clôture de la séance

RÉSOLUTION 15-07-33121

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière